2e. ANNÉE, No. 22. MANITOBA. SAMEDI, 21 DÉCEMBRE, 1872.

CONDITIONS D'ABONNEMENT AU "MÉTIS."

Le prix pour un an est de dix chelins stg. ou deux piastres et demie, cours du Canada; on devra payer cette somme de suite en souscrivant son abonnement.

Les bureaux du MÉTIS sont situés à Winnipeg, à l'étage supérieur de la partie Sud du Bloc McDermot, au-dessus du magasin de M. Donaldson.

LE METIS

DIEU ET MON DROIT.

TARIF D'ANNONCES.

Première insertion, 12 cts. la ligne; et 8 cts. par ligne pour chaque insertion subsequente.

Nulle annonce ne comptera pour moins de six lignes.

Paiement exigé d'avance quand l'annonce est pour moins d'un mois.

ANNONCES A L'ANNÉE.

Pour une colonne......$100 00
" demi " 60 00
" un qrt. de colonne 40 00

Imprimé et publié par J. B. BOURDEAU et Cie. WINNIPEG, SAMEDI, 21 DÉCEMBRE, 1872. Redigé par un Comité de Collaborateurs.

Horace à la République.

I

O navis, referent in mare te novi Fluctus?

O nef mal en ordre et mal tenue ou plutôt carcasse délabrée! la mer clapote sous l'haleine du vent de Quercy, et le mistral tempétueux souffle de Marseille, et le vent du Languedoc et celui du Roussillon ne sont pas meilleurs; et de l'ouest et du nord et du centre, tous les vents sont mauvais. Ils traversent en sifflant la frêle structure. A tes flancs désemparés, l'aigle sauvage au double bec a fait une double plaie: et les sept têtes hideuse de la bête populaire et les vautours immondes, et les rats envenimés ont multiplié tes blessures; ta chair est dévorée, tes membrures mêmes ne restent pas intactes. Ou entamées ou pourries, elles ne peuvent plus soutenir le choc de Neptune furieux: et voilà que tu te veux rengager sur cette mer affolée des vents mauvais.

Quid agis? Ah! que fais-tu? Non, non, ne lève pas l'ancre; redouble plutôt les amarres, et autant que tu pourras, tiens-toi ferme dans le port! Il n'est ni beau, ni profond, ni salubre, ni bien gardé, j'en conviens. La vague insubordonnée s'y soulève du fond; la vague enragée du large y entre comme elle veut; elle saute et peut te faire sauter avec elle par-dessus la jetée aisément rompue; elle va dans la cité remuer une fange turbulente qui empoisonne l'air et que la tempête n'emporte pas, et l'air aussi devient mortel. Je l'avoue: tu ne jouis ici que d'une sécurité infiniment provisoire. Mais quoi, malheureuse! après tant d'imbeciles et funestes aventures, ce port de detresse est encore ce que te laisse de meilleure le destin irrité. *Fortiter occupa portum!* Où irais-tu!

Ne vois-tu pas ton flanc dépouillé de rames. *Nudum remigio latus?* Et n'entends-tu pas gémir tes antennes. *Antennæque gemant?* Mais si tu trouvais des rames, ô galère! tes rameurs, tes élus s'en saisiraient de leurs mains impies, non pour te tirer du péril, mais pour se les briser sur le dos, et ils se pendraient les uns les autres à tes antennes encore plus désolées. Laisse-les aux jeux accoutumés de leur oisiveté, qui consistent à se jeter réciproquement à la mer. C'est le grand service qu'ils peuvent te rendre, et réjouis-toi quand tu verras l'avant dernier entrainer dans l'abîme le dernier qui le poussera.

Tu n'as pas d'autre espérance. Où sont tes cordages? Où sont tes voiles? T'en reste-il une qui ne soit déchirée: *Non tibi sunt integra lintea.* Et tu n'a pas un fil pour ravauder un lambeau de voile, et tu n'a pas un homme qui sache coudre, ni indiquer une route, ni donner un commandement; et tu n'as pas un Dieu que tu puisses invoquer dans un nouveau péril: *Non Di, quos iterum pressa voces malo.* Attends qu'un dieu inconnu de toi vienne à ton secours, ou attends le naufrage et la mort.

Oui, jadis tu fus un pin altier, un bel arbre, noble fils des forêts, *silvæ filia nobilis* Mais, ô vaisseau! dès longtemps tu t'es fatigué à naviguer sur des mers corrompues. Ne te targue pas à présent d'une origine que tu as reniée; ne mets pas ta forée dans un nom que tu as rendu vain en te faisant indigne de le porter. Tu es la République, tu n'es plus la France. Le pilote serait fou qui se rassurerait à voir quelque peinture fraîche sur ta poupe disloquée.

Nil pictis timidus navita puppibus Fidit.

Il faut des cordages, il faut des voiles, il faut un gouvernail à la proue, et un chef respecte qui commande à un équipage docile. Tu n'as rien de tout cela.

C'est pourquoi, sois sage, *cave!* et n'affronte pas les jeux du vent, ô toi l'objet de mon inquiète douleur! crains Gambetta, evite Naquet, redoute encore d'Audiffret Pasquier, et tout autant Pasquier de Rouher; ne te laisse pas seduire à des feux froids, moins excusables que ceux qui ont embrasé le jeune Ranvier aux cheveux noirs, et qui te compromettraient plus longtemps; crains enfin, crains surtout l'humeur vagabonde de Thiers qui a la langue brillante et compliquée de Nestor, mais aussi les pieds legers d'Achille et son talon s. g. d. g.

Tu, nisi ventis
Debes ludibrium...
Interfusa nitentes
Vites æquora Cycladas.

II.

AUX CENTRES.

Delicta majorum immeritus lues...

Ecoutez encore. Centres, c'est à vous que j'en ai! Vous êtes voltairiens. Quand on ne savait pas tant lire et avant que l'instruction n'eût fait tout ce progrès, vous étiez horatiens et vous lisiez le petit livre d'Horace. Quelques-uns d'entre vous,—non pas les jeunes, presque tous ignorants comme Gambetta ou même ignares comme Littré, qui ne sait pas de quelle main l'homme a été fait,—mais les vieux, ceux qui apprirent le latin d'un ancien universitaire ou d'un oncle curé, peuvent encore entendre ce ci-devant. Vous savez qu'Horace n'est pas clérical, qu'il ne prend pas à tâche d'effrayer les ris, les jeux et les amours, et que volontiers il allait dîner chez Bonvalet, où les bégeules n'entraient point. Vous savez aussi qu'Horace, d'abord pompéien, puis césarien, ne manquait pas d'expérience et de bons sens, et que tout en vidant son verre et en se faisant payer par le dieu Auguste sa pension de gende lettre, comme vous vous faites payer par la déesse *Plebs* votre pension de politiques, il avait étudié assez d'histoire romaine et voyait assez juste dans la plaie et dans l'avenir les Romains abaissés.

Ecoutez donc Horace Ce n'est pas un prophète qui vous parle; c'est le très-raisonnable pensionnaire de César, le très calme courtisan de Barine, de Lydie et de Lalagé, qui appelait César un dieu et ces coquines des déesses: mais qui n'adorait ni cet empereur, ni ces coquines, ni le cécube, ni le falerne, ni l'ache toujours vert. Lorsqu'il disait ces sornettes pour gagner sa vie sans travail et parler sans danger; il voyait fort bien ce qui se passait et où l'on allait. En un mot, Horace était l'un de vous, et il avait comme vous tout le bon sens et toutes les vertus qui n'empêchent pas de devenir ou de rester sénateur.

Or, je te le dis, Français; tu expieras, plus ou moins innocent, les crimes de tes pères, *donec templa refeceris* tant que tu n'auras pas relevé les temples écroulés et adoré sur son autel la vérité que tu as méconnue et insultée.

Soumis à Dieu, soumis à toute la vérité que Dieu t'a révélée tout entière pour l'adorer et la servir tout entière, tu commanderas au monde, *imperas.* Que Dieu donc soit ton principe et ta fin. Ne vois tu pas les maux que sa colère a déjà versés sur ta France? Que de fois le truand du dedans et le vil ennemi du dehors ont vaincu tes efforts que Dieu n'assistait pas! Le Borusse a crevé tes remparts, le Wurtembergeois a emporté tes pendules, et tandis que le subalpin te chassait de Rome où il

eremplaçait, le truand international brûlait les palais publics après avoir fait sa main dans le mobilier. Et Galuchet a passé au cou graisseux de sa femelle le collier de la Légion d'honneur.

Jam bis Manaeses et Pacori manus.
Non auspicatos contudit impetus
Nostros, et adjecisse prædam
Torquibus exiguis renidet

J'ai nommé Rome; qu'en dirai je, qui ne te couvre de honte dans la plus lointaine postérité? Elle est tombée et tu la gardais; et la main ignoble d'un roi de bandits y tient captif le roi de ton Dieu!

Ce siècle que tu as appelé tien; ce siècle que tu as ouvert comme le gardieu du cirque ouvre le *vivarium* plein de bêtes cruelles, et que tu as peuplé de bourreaux et d'histrions; ce siècle fécond en crimes, a d'abord souillé et encoquiné le lit nuptial, les générations, la famille; et de cette source polluée ont découlé les malheurs du peuple et les avortements de la patrie. Vous savez bien comment vous vivez, et ce que vous lisez, et qu'elles sont vos danses, vos spectacles et vos pensées et vos rêves, et vous savez ce que devient la jeune épouse, et la dignité de l'époux, et la foi du contrat!

Ah! elle ne sortit point de tels parents, cette jeunesse qui tant de fois fit la terreur et l'admiration du monde, qui franchit le Rhin, qui mena boire ses chevaux dans les eaux du Jourdain, dans celles du Nil, dans celles du Dnieper, qui détruisit l'arien, fit reculer l'ismaélite et reprit pour elle la vieille force du Normand assoupli. Ceux là, mâles enfants du paysan soldat, avaient appris à ensemencer la terre, ouverte de l'outil que maniait leur bras fort, et ils avaient encore plus un mâle cœur. Fidèles aux leçons d'une mère respectée, ils savaient souffrir et mourir pour Dieu et pour la patrie.

Revenez au rude travail, revenez à la crainte de Dieu. Vos pères n'ont pas valu leurs pères, vous valez moins, et si vous ne remontez pas aux vertus antiques, vos fils ne vous vaudront même pas.

Aetas parentum, pejor avis, tulit,
Nos nequiores, mox daturos,
Progniem vitiosiorem.

Tels furent les conseils d'Horace, poëte, à la République d'Auguste. Traduits librement, ils peuvent servir a la République de M. Thiers, et M. Barthelémy Saint-Hilaire n'en donne pas d'aussi bons.

LOUIS VEUILLOT.



LE METIS.
SAMEDI, 21 DECEMBRE, 1872.

Assermentation du Gouverneur Morris.

L'Honorable M. Morris doit être assermenté au Fort Garry, cette après midi, à 3 heures, comme Lieutenant Gouverneur de Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest.

L'Incorporation de Winnipeg.

Nous avons déjà dit un mot de l'utilité pour la ville naissante de Winnipeg de demander à la Législature les droits et pouvoirs d'une municipalité. La chose, nouvelle en ce pays, ne l'est pas ailleurs, et il nous semble que les propriétaires, négociants et hommes d'affaires de la capitale de notre Province, ne devraient pas fermer plus longtemps les yeux sur les avantages multiples qu'ils retireraient d'une incorporation municipale. Attendre plus longtemps serait preuve d'une insouciance coupable et d'un manque absolu d'esprit de progrès et d'entreprise.

Winnipeg s'est un peu bâti jusqu'ici au hazard des alignements des propriétaires fonciers. Une maison s'est construite, puis deux, puis trois et ainsi de suite jusqu'à ce qu'on se soit aperçu un beau jour qu'il fallait un passage ou débouché sur le grand chemin lui-même tracé deci delà. On a créé une rue, ou plutôt un bout de rue, et la construction a marché son train jusqu'à ce que la même nécessité se soit présentée de nouveau. Nouveau pâté de maisons, nouveau bout de rue. De précautions pour le drainage, point; de mesures de sûreté en cas d'incendie, point; de prévisions pour la salubrité publique, point. Chacun s'est occupé de soi, et la chose est assez naturelle en un tel cas. Nous supposons qu'il en a été ainsi de tout temps, et que Rome n'a pas dû commencer autrement que Winnipeg.

Il est temps cependant que l'esprit public se réveille parmi les habitants de cette dernière. Leurs rues ont besoin d'être définies et tracées; ils n'ont pas de trottoirs; la moindre pluie défonce le chemin partout; le soleil d'été y fait éclore des parfums qu'envieraient les quartiers les plus odoriférants de New-York; le typhus y règne en permanence, et la moindre etincelle y allumerait un incendie où tout passerait.

La police de la capitale de Manitoba se fait par le gouvernement dont le revenu n'atteint pas le chiffre d'affaires d'une maison de commerce de deuxième classe; c'est encore le gouvernement qui a fait les chemins, veillé au drainage; bref, il semble que le gouvernement n'ait qu'à voiller sur Winnipeg. Cet état de choses, outre qu'il fait peu d'honneur à la localité, ne constitue-t-il pas une grave injustice pour le reste de la Province?

Nous espérons donc que les premiers citoyens de Winnipeg comprendront mieux leurs intérêts, et qu'à la prochaine session ils demanderont à la Législature une loi d'incorporation, sage et simple tout à la fois, qui les mette en état de fonder une ville véritable sous un nom décent. Autrement, l'avenir pourrait bien leur réserver des mécomptes d'autant plus graves que le remède viendrait trop tard.

Arrivee du Juge Betournay.

Nous saluons avec plaisir l'arrivée de l'Hon. M. Betournay, Juge Puisné de la Cour du Banc de la Reine, venu par la diligence d'hier soir.

Nous avons maintenant nos deux Juges Puisnés, et notre Cour serait au complet si l'Honorable M. Morris n'avait été promu au poste éminent de Gouverneur. Nous espérons que la nomination d'un nouveau Juge-en-Chef se fera sous peu.

En même temps que l'Honorable Juge Betournay est arrigé le Capt. de Plainval, Chef de la Police. Ces messieurs sont, nous croyons, partis de Montréal le 10 courant et ont fait le trajet en 10 jours. Ils sont arrivés ici par un des plus grands froids que nous ayons eus.

Les Terres.

Nous attirons de nouveau l'attention du lecteur sur l'annonce de M. McMicken relativement aux mesures de précautions à prendre par ceux qui ont pris des terres dans les townships de la réserve des métis. Leur devoir, s'ils veulent garder ces terres, est, dit l'annonce, de se rendre le plus tôt possible au Bureau des Terres pour y donner le numéro des lots qu'ils réclament comme leur appartenant privément et personnellement. Autrement, ces lots tomberont dans la réserve et appartiendront à celui qui en aura tiré le numéro.

M. le Lt. Col. Dennis est arrivé de mercredi soir, et tout nous porte à croire que les choses vont aller rapidement. Le tirage des lots de réserve devra avoir lieu incessamment.

Une Chambre de Commerce.

Nous ne voulons faire de peine à personne de nos amis les hommes d'affaires de Winnipeg, cependant c'est à eux que nous avons encore. N'est il pas un peu surprenant que la Province n'ait pas encore sa Chambre de Commerce, ses statistiques commerciales, et sa position prise dans le monde financier de la Confédération Canadienne

Notre commerce est immense, eu égard à notre population; le caractère de nos affaires est extraordinaire; ayant aujourd'hui à payer un fret exorbitant, demain nous aurons à payer des droits de douane non moins ruineux; nous importons d'Angleterre beaucoup, et de tous les marchés du Canada, celui d'Hamilton (qui le croirait?) est à peu près le seul qui soit connue de nos marchands et qui nous expédie des produits; nous n'avons pas de Banque, et cependant la faillite est inconnue parmi nous; nous n'exportons presque rien, et nos importations se chiffrent tous les ans par millions; n'est-ce pas là, en effet, un état de choses exceptionnel? Il y aurait à ce sujet la plus curieuse étude d'économie politique à faire.

Mais, nous n'avons pas le temps de nous livrer à ces spéculations pourtant si attrayantes et nous abordons de suite le côté pratique de la question, en demandant à nos hommes d'affaires s'il ne leur semble pas entièrement désirable de fonder une Chambre de Commerce? Que ceux qui d'entr'eux ont l'expérience de semblables institutions nous disent si les intéressés et si le pays tout entier n'en retireraient pas les plus grands avantages.

Un Journal veridique.

Le *Liberal* est tellement aveuglé par le fanatisme qu'il ne peut dire la vérité, même sur une question de faits. Il lui faut représenter faussement les choses, ou en inventer au besoin. C'est sa manie. Il est connu d'ailleurs.

Lorsqu'il parle de la délégation de la semaine dernière, il dit que les métis sont allés demander à l'Honorable M. Morris quand l'amnistie promise à Riel par M. le Gouverneur Archibald serait accordée. D'abord il n'a pas été question de l'Honorable M. Archibald du tout. M. Schmidt, qui portait la parole, n'a pas même prononcé le mot amnistie. Il a dit que les métis désiraient savoir quand les promesses faites par le gouvernement d'Ottawa aux délégués du Nord Ouest, au printemps de 1870, recevraient leur accomplissement. C'est bien différent. L'Hon. M. Archibald n'avait pas de promesse a faire la-dessus, et n'en a jamais faite. Mais il y en a eu de faites à Ottawa. Si le *Liberal* ne le sait pas, il l'apprendra, sinon aujourd'hui, avant longtemps peut-être. Il verra que les métis savaient ce qu'ils faisaient lorsqu'ils s'adressaient à l'Administrateur du Gouvernement. L'Honorable M. Morris a répondu comme Juge-en-Chef, et comme tel il a dit qu'il ne connaissait pas de promesse. Mais il n'a pas déclaré officiellement qu'il n'en existait pas.

Dans le même numéro, le *Liberal* annonce, par un de ses correspondants, qu'il y a un dépôt d'armes chez les RR. Sœurs de St. Boniface. L'assertion est non seulement fausse, elle est absurde.

Le Bureau de Poste du Lac Manitoba.

Dans l'été de 1871, nous avons eu la visite d'un Inspecteur des Postes venu d'Ottawa. M. Dewe a parcouru la Province pour examiner les communications postales déjà existantes, et créer de nouveaux bureaux de Postes. Les points éloignés dans la prairie où il se trouvaient quelques émigrants ont eu l'honneur de voir M. Dewe. A la Rivière aux Islets de Bois, où 8 ou 10 chantiers avaient été elevés, bien que la localite se trouve à une quarantaine de milles de toute habitation, il a été question d'établir un Bureau de poste.

M. Dewe est aussi allé au Lac Manitoba. Il y a là une population metisse de près de 400 âmes, une église, deux missionnaires, une école. On peut ajouter que l'établissement est important, et forme une Division Electorale. Cependant, M. Dewe n'a pas d'abord trouvé à propos d'établir un Bureau de poste. Il a jugé sans doute que ces métis-là n'avaient pas besoins de correspondre avec le monde extérieur.

Les habitants se sont plaints, et ce n'est que plus d'un an après, dans l'automne de 1872 qu'ils ont obtenu une malle tous les quinze jours.

M. Dewe s'étant informé du nom l'endroit, les RR. Pères lui dirent que c'était St. Laurent. Malgré cela, l'établissement a reçu pour nom officiel postal "Indian Mission." Et il faut remarquer qu'il n'y a pas la moindre trace de mission sauvage dans cette localité. Toute la population est metisse. N'est-ce pas qu'il est gracieux M. Dewe? Les habitants du Lac Manitoba ne sont pas millionnaires, sans doute, mais il ne faut pas un grand discernement pour les distinguer des sauvages.

Nous ferons une autre remarque. Pourquoi n'avoir pas accorder à cet établissement une malle par semaine comme aux autres localités. Le porteur de malle reçoit, nous croyons, trente louis par année pour transporter la malle de Poplar Point à St. Laurent, distance d'environ 25 milles. S'il faisait le voyage toutes les semaines, ce serait soixante louis. Quelle économie pour le gouvernement d'Ottawa!

Comme la chose est aujourd'hui, quelqu'un qui écrit de Winnipeg au Lac Manitoba le lendemain du départ de la malle, sera plus d'un mois avant de recevoir une réponse. La malle ne se rendra au Lac que 14 jours plus tard. Et s'il y a une réponse, elle ne pourra partir du Lac Manitoba qu'après un nouveau délai de 15 jours. La distance est de 60 milles, et il faut 5 semaines pour avoir une réponse. Tandis qu'on peut avoir une réponse de Montréal ou d'Ottawa en 20 jours.

Nous regardons donc comme une vraie mesquinerie d'avoir refusé une malle hebdomadaire au Lac Manitoba, et nous ne pouvons nous empêcher d'en donner crédit à M. Dewe. Nous espérons que le gouvernement d'Ottawa prendra l'affaire en considération, et montrera plus de libéralite.

La politique d'Ottawa et Manitoba.

Il faut avouer que notre pauvre petite Province est traitée par nos amis d'Ottawa avec la plus parfaite indifférence. Etant la plus jeune des provinces confederées, Manitoba devrait être la Benjamin de la tribu: c'est tout le contraire. N'ayant pas encore de dents on ne fait aucune attention à nous; mais attendez nous sommes à les faire nos dents, etgare le sein peu maternel qui soi disant nous nourrit.

Nous sommes négligés, mal compris, plus mal interpretés; nos ministres ont été souvent les simples commis d'Ottawa sans qu'on ait là-bas cru que la chose dût se faire autrement; nos pétitions ne sont pas même décachetées, ni accusées de reception; c'est à peine si en lisant les stupides narrations du *Globe*, on se souvient dans la capitale de la Puissance que le livre des Statuts de 1870 contient une loi sur Manitoba; mais surtout, on ne veut pas entendre parler des engagements contractés dans cette même année de Notre Seigneur 1870 dont la lettre ne se trouve pas dans la loi précitée

Et cependant, il faut que le gouvernement d'Ottawa entende parler de ces arrangements; bien plus il est grandement temps qu'il les remplisse.

Le condamne Letendre.

Nous croyons savoir que le gouvernement de la Province ost actuellement en instances auprès de celui d'Ottawa pour demander la grâce du pauvre Letendre.

Il est à espérer que cette démarche de nos ministres sera couronnée de succès.

Messe de Minuit.

La messe de minuit, mardi prochain, commencera, à la Cathédrale de St. Boniface, à 11 heures et demie. Sa Grâce Mgr. l'Archevêque doit officier au Trône. Nous espérons que sa Grâce sera remise de son indisposition et que les fidèles de St. Boniface auront la consolation de jouir de l'office pontifical en cette grande fête.

La quête qui se fera à la messe sera destinée à l'achèvement de la Cathédrale.

De Fort Garry a Vancouver.

Le *Times* d'Ottawa, rendant compte d'un voyage que le Colonel Robertson Ross vient de faire, de Fort Garry à Vancouver, dit que le Colonel parle dans les termes les plus encourageants de l'extrême avantage que toute cette immense region offre à la colonisation, et qu'il considère que le pays habité par les Pieds-Noirs à travers lequel il a passé, pays s'étendant sur une longueur d'environ 300 milles à l'est des Montagnes Rocheuses, et ayant une profondeur de 60 a 70 milles, sera un jour le jardin de la Puissance. Il a une grande confiance en l'avenir de cette partie du pays dont il a rapporté de beaux spécimens des mines d'or de la Saskatchewan, et de "Wild Horse Creek," sur le versant occidental.

Le peuple romain au Vatican.

On nous écrit de Rome, le 30 octobre:

Vos correspondants vous ont déjà fait connaitre la solennelle audience donnée par Pie IX, le 27 octobre, à une députation du populeux quartier des Montini, et le discours prononcé par le Saint Père à cette occasion. Cinq milles hommes remplissaient l'immense salle ducale et le vestibule de la chapelle sixtine. Je ne vous retracerai pas cette scène grandiose déjà décrite par tous les journaux catholiques. Mais je crois devoir en faire ressortir le caractère et l'immense portée.

Tant que Pie IX fut assis sur le trône, c'était le refrain ordinaire des journaux de la revolution de dire que les hommages rendus par le peuple romain à son Pontife-Roi ne signifiaient rien. Ce n'était qu'un enthousiasme de commande, on applaudissait Pie IX par ordre, on l'acclamait par force. Il fallait bien se courber sous sa main bénissante et crier des *Evviva Pio nono!* et illuminer les rues, sans quoi gare la police, l'inquisition et les prisons.

S'il fut un temps où le peuple innombrable des gobe-mouches put ajouter foi à ces pitoyables sornettes, ce temps n'est plus. Sans doute, il n'est en notre siècle de fierté liberale ni roi, ni ministre, ni chef populaire qui n'ait reçu ces hommages serviles et dont les oreilles n'aient été assourdies d'acclamations payées. Mais le lendemain ils voyaient les hourras se changer en huées, aux *Evviva* succéder les sifflets. La popularite de pas un d'entre eux n'a résisté au jour du malheur, à cette contre epreuve des ovations officielles.

Depuis deux ans, Pie IX malheureux la subit et en triomphe. Nonseulement l'adversité n'a pas refroidi son peuple à son égard, mais jamais, même au plus beau temps de sa royauté temporelle, il n'a recueilli plus d'hommages. Plus d'armées pour l'applaudir, plus de police pour y contraindre, plus d'inquisition formidable pour effaroucher les badauds de la libre-pensée, plus de trésors pour payer les complaisants, plus rien à espérer de lui, comme roi, plus rien à craindre; et cependant le concours ne diminue pas autour de lui, les applaudissements ne se taisent pas; le dévouement de tout un peuple ne se relâche pas. Ne le rencontrant plus dans les rues, le peuple accourt à sa prison par bandes de cinq mille et l'on crie: Vive le Pape-Roi! vive le Prisonnier du Vatican!

Il n'y a plus moyen de le nier; la *démonstration* est rigoureusement faite: Pie IX est aimé de ses sujets, ses oppresseurs en sont abhorrés. Non seulement ce n'est pas la police qui lui organise des triomphes, c'est la police qui ne réussit pas à les empêcher. Ces cinq mille hommes accourus pour infliger un démenti aux quelques vauriens soudoyés pour hurler dans leurs rues, le 2 Octobre, en l'honneur du plébiscite, n'ignorent pas qu'ils s'exposent, en allant ainsi protester au Vatican contre ceux qui ont abusé de leurs noms. Ils se marquent eux-mêmes pour la persécution, la proscription et le martyre.

Oui, sans doute, le martyre, car les vengeances radicales vont souvent jusque-là. Ceux qui, jadis, ont conquis par leur sang ce titre et cette auréole, de quel crime s'étaient ils rendus coupables, sinon de manifestations toutes semblables en l'honneur du Christ proscrit et de sa religion déclarée ennemie de l'Etat! Ils eurent l'audace d'aimer Pierre prisonnier et de le dire hardiment. Ils payèrent cette audace de leur repos, de leur liberté, de leur fortune et de

jour vie. Mais ces démonstrations-là démontrent quelque chose, et ce qu'elles ont prouvé demeure. Mais il n'appar tient qu'au Christ et à son Vicaire d'obtenir de tels dévouements et d'inspirer, malgré les menaces et les violences de si éclatantes et si chaleureuses démonstrations.

Ces effusions de l'amour populaire sont un des secrets de l'inaltérable santé de Pie IX. Sur son calvaire, parmi les amertumes dont l'abreuvent ses géoliers, voilà ce qui console, et ce qui relève et retrempe ses forces. C'est le miel qui corrige les âcretés du fiel et de l'absinthe que ses persécuteurs lui prodiguent.

Miraculeuse vieillesse dont l'éclat est surpassé que par celui de sa miraculeuse etintarissable éloquence! De ces lèvres toujours jeunes coule sans cesse un flot de paroles douces et puissantes. Il l'a déclaré une fois de plus, le 27 Octobre, ce n'est pas à son pouvoir temporel qu'on en veut c'est finalement à son pouvoir spirituel. La raison d'Etat n'est que le prétexte injuste sous lequel on cache une haine diabolique contre l'Eglise.

Si son cœur de Prêtre et de Pontife est profondément navré de l'accueil fait dans Rome au misérable renégat qui ne doit quelque renom qu'à l'énormité de ses blasphèmes contre la divinité de Jésus-Christ, il oublie un instant cette douleur à la vue de la fidélité de son peuple et de l'admirable attitude du corps épiscopal tout entier. Le présent lui arrache des larmes qui sèchent dans ses yeux, les glorieuses perspectives de l'avenir.

" Je le sais, s'est-il écrié, plusieurs se vantent d'être à Rome et affirment qu'ils y resteront. Il n'est malheureusement que trop vrai qu'ils y sont; mais de là à dire qu'ils y resteront, il y a loin."

La foule émue a fait écho à ces paroles et d'une seule et immense voix a répondu: "Vous êtes notre unique Roi!" A ce moment passa sans doute dans les âmes le même souffle qui inspira au Chef des apôtres parlant à Jésus cette confession sublime: "Vous êtes le Fils du Dieu vivant, à quel autre irions-nous?" Aux pieds du successeur de Pierre, les enfants du Christ faisaient une protestation semblable à celle que Pierre avait faite aux pieds du Christ lui-même. "Prions," a repris le Pontife; malheureusement plusieurs laisseront leurs cœurs s'endurcir; mais la colère de Dieu les punira par des coups terribles."

Paroles menaçantes et suivant toutes les probabilités prophétiques. Car le livre écrit par Lactance *sur la mort des Persécuteurs*, n'est pas encore fermé, et le doigt de Dieu d'années en années y ajoute de nouveaux chapitres. Nul ne le sent d'une manière plus poignante que Victor-Emmanuel lui-même. Né dans la lumière de la foi, élevé par des mains croyantes, il ne parvient pas à étouffer dans son âme le terrible pressentiment des justices divines. Ce qu'il craint pardessus tout, c'est la mort subite. Pour lui, le Quirinal est une demeure hantée par des spectres. Il ne trouve du repos qu'à la villa Ludovisi. Là du moins il paie son loyer et ne dort pas dans un palais volé.

C'est à son gendre, le Prince Napoléon, qu'on attribue cette parole bouffonne: "On peut tout faire, excepté de s'asseoir sur une pointe de baïonnette." Hélas! pour Victor Emmanuel, le trône au Quirinal est un faisceau de baïonnettes aigües. Etrange spectacle que celui d'un roi qui n'a dans sa capitale, pour tout palais, qu'une maison de louage qui, en face de son prisonnier, se sent humilié, dégradé, misérable, et de la victoire remportée sur un vieillard, montre qu'il n'a retiré qu'abaissement, angoisses et remords. C'est là le prélude du châtiment; il approche

New-York sur un volcan.

Le *Herald* a reçu une lettre signée *Chimiste*, dont l'auteur dit qu'il a appartenu à la Commune, que l'incendie de Boston n'a pas été accidentel, comme on se le figure généralement, mais qu'il a été allumé pour faire l'essaie d'une nouvelle composition chimique, que l'expérience a parfaitement réussi, et que si le capital ne se décide pas à devenir le coopérateur du travail, au lieu d'être son tyran, on verra bientôt d'autres conflagrations plus terribles que celles de Boston.

Nous avons quelques connaissances scientifiques, poursuit l'auteur de cette communication, qui ne sont connues ni d'Oxford ni de Cambridge, et nous sommes prêts à en faire usage pour le bien des générations futures. Nous sommes pour la plupart des étrangers, mais votre terre nous a plu, nous en avons fait la nôtre, et c'est ici que nous livrerons les premières batailles. Nos frères d'Europe coopéreront avec nous au temps voulu. Notre chimiste est plus grand que Prométhée, car il nous a donné un feu plus puissant. Faites tous vos efforts pour aider la cause de la coopération. Apprenez au capitaliste que sa sécurité exige qu'il reconnaisse les droits du travail; apprenez lui la justice et l'équité. Il les apprendra bientôt sur les cendres de sa fortune s'il ne les apprend pas avant. Notre intention est de vous prévenir quelques jours à l'avance du prochain incendie. Nous ne nommerons pas de lieu. Mais quand il éclatera, nous ferons ceci pour vous: nous vous révèlerons quelques faits remarquables qui ne sont probablement connus de personne autre. *(Courrier des Etats-Unis.)*

NOUVELLES LOCALES.

— Nous étions mal informés lorsque nous avons annoncé que la diligence devait cesser de voyager d'ici au terminus du Chemin de fer. Il n'en est rien.

— Plusieurs citoyens de Winnipeg ont tenu une assemblée dans le but de fonder un Hopital.

— Le Col. Dennis se propose de demeurer à Silver Hights avec le Commissaire Simpson.

— Sa Grâce Mgr. l'Archevêque était à St. François-Xavier du Cheval Blanc, dimanche dernier.

— Nous engageons nos amis de visiter l'Etal de M. Rocan, à l'occasion des fêtes. Ils trouveront à son établissement des viandes du premier choix qui l'emporteront sur celles vendues sur les marchés des grandes villes.

— Plusieurs charges de poisson sont arrivées du Lac cette semaine. La pêche a été abondante cette année.

— Le conducteur de la malle s'est gelé hier soir la figure et les deux mains.

NOUVELLES CANADIENNES.

— Le G. V. Casault est nommé Administrateur de l'Archidiocèse de Québec, en l'absence de Mgr. Taschereau parti pour Rome.

— Sir Hugh Allan, Louis Beaubien, M.P. et autres ont formé une Compagnie pour fabriqué du sucre de betterave.

— La Cie. Allan et la Cie. Macpherson ont eu une entrevue avec le Cabinet Fédéral au sujet du Chemin du Pacifique.

— Une nouvelle Banque est formée aux Trois-Rivières.

— *L'Evénement* prétend que le bill du double Mandat sera rejeté par le Conseil Législatif.

— On dit que le juge Ramsey, de Montréal, succèdera bientôt au juge Lafontaine, à Aylmer.

— M. le Grand-Vicaire Truteau est assez gravement malade à l'Hospice de la Providence, à Montréal.

—Le bill pour abolir le double mandat dans la Province de Québec a été rejeté au Conseil Législatif par 18 voix contre 5.

PETITES NOTES DE LA PRESSE.

— L'*Avenir National* vient de passer entre les mains d'une société. Ce journal, au lieu d'être publié, comme il l'a été jusqu'à présent, à St. Albans, Vermont, le sera dorénavant à Troy, N.Y.

— Parmi les quatre-vingt dernières conversions au catholicisme en Angleterre, on remarque plusieurs marquis, comtes, barons, généraux et amiraux

— On vient de découvrir dans les Monts Cascades, Orégon, un lac complètement encaissé dans un rocher de 2000 pieds de hauteur.

— Les journaux américains annoncent sérieusement qu'un habitant de la Californie à trouvé le secret de faire de l'or. L'heureux mortel!

— Le premier chemin de fer construit au Japon a été complété le 14 octobre dernier. Il s'étend de Yokohama à Yeddo. L'empereur a présidé à la cérémonie d'inauguration.

VARIETES,

Un jour Sheridan, venant de la chasse avec un carnier vide, ce qu'il n'aimait pas trop, aperçut une bande de canards dans un étang, et voyant un homme, un fermier, qui s'appuyait sur une barrière en les regardant, il lui dit:

—Que me demanderez-vous pour un coup sur ces canards?

—Bah! reprit l'autre, je prendrai un demi-souverain.

—Convenu, repartit Sheridan.

Et il tira au milieu de la bande, dont il tua dix ou douze.

—Eh! eh! l'homme, dit-il alors, j'ai peur que vous n'ayez fait un mauvais marché.

—Par ma foi! je n'en sais rien, riposta le paysan d'un air goguenard; ces canards-là ne sont pas à moi.

∴

Au milieu des scènes honteuses qui ont signalé à Nantes le départ des pèlerins de Lourdes, un gentilhomme que nous pourrions nommer a été témoin du fait suivant:

Le curé d'une commune des environs se rendait à la gare, à la tête d'un groupe de ses paroissiens.

"—Hohé! cria un voyou, ce grand coq noir escorté de ses poules."

L'abbé, homme de poigne et d'esprit, s'approcha du groupe où se trouvait le voyou, et, le chapeau à la main:

"—Citoyens, leur dit-il, si vous voulez vous joindre à nous, mon petit cortège déjà composé de quatorze poules que voilà et du coq noir que voici, se trouverait peut-être augmenté de quelques dindons."



BILLS PRIVÉS.

LES personnes qui, dans la Province de Québec, se proposent de s'adresser au PARLEMENT pour obtenir la passation de BILLS PRIVÉS portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de corporation pour des fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de faire toute autre chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que par les règles 51ème et suivantes de la Chambre des Communes (lesquelles règles sont publiées au long dans la *Gazette du Canada*), elles sont requises d'en donner DEUX MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la demande), dans la *Gazette du Canada*, en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français, publiés dans le district. Ces Avis doivent porter une ou plusieurs signatures.

Toutes pétitions pour Bills Privés doivent être présentées dans les *trois premières semaines* de la session.

ALFRED TODD,

Greffier-en-chef des Comités et Bills Privés, Chambre des Communes.

Ottawa, 6 Déc. 1872 9f

Avis public.

Une ASSEMBLEE PUBLIQUE des habitants de la Ville de Winnipeg aura lieu dans la nouvelle maison d'Ecole près de Holy Trinity Church, JEUDI prochain au soir, à 7.30, aux fins de prendre en considération l'opportunité d'incorporer la Ville.

G. McMICKEN,
A. G. B. BANNATYNE,
G. B. SPENCER,
J. SCHULTZ,
W. COLDWELL,
W. F. LUXTON,

Comité nommé pour convoquer une assemblée publique.

Winnipeg, 28 Déc. 1872.

CANADA,
PROVINCE DE MANITOBA.
Asavoir: } AVIS.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que la COUR DU BANC DE LA REINE dans et pour la dite Province, sera tenue au Palais de Justice, en la VILLE DE WINNIPEG, MARDI, le 14me jour de Janvier 1873, à l'heure de DIX HEURES AM., à laquelle tous Coroners, Magistrats, Baillis, Constables, et tous autres y concernés, sont requis de prendre avis, et agir en conséquence.

EDWARD ARMSTRONG,
Sherif.

Bureau du Shérif,
Winnipeg, 19 Déc. 1872

LISTE des Lettres non-reclamées au Bureau de Poste de Fort-Garry, le 1er Decembre, 1872.

A	M
Alice, French	May, Harvey (2)
Anderson, John M (2)	Montgomery, Wm
Anderson, H H	Morrison, Neil
Annable, Miron	Moser, Geo
Angus, Robert	Mc.
Ambroise, Maurice	M'Corquodale Duncan
B	McCarthy, C
Baker, T H, Col Sgt	McDonald, Jas
Bailey, Wm	McDeynen, John
Bernier, Romuald (2)	Macfarlane, D
Boons, B	McKea, John (or McRae)
Ballivant, Josephus	McLaughlan, Margt.
C	McLaughlan, Peter
Cadham, Jas H	McNiff, James
Cheeseman, P (2)	N
Champagne, Chs	Nailler, John
Coulter, J	Nelson, John A
Copeland, Hugh	Nearkearn, Henry
Curry, Anson L	P
Cummings, George	Patrick, Geo
D	Pruden, James, sen
Dawes, A H	R
Davidson, John	Raeuchle, Charles
Downes, John L	Ramsay, Martha Miss
F	Rankin, Thos
Feild, James B	Reid, J Lestock
Fraser, J A	Reynolds, Henry
Fraser, John	Rothwell, Thomas A
G	S
Garrett, James	Scribner, Leo
Gill, John A	Shaw, Johnston
H	Sutherland, A
Harding, Henry P (2)	Sutherland, Thos
Hays, John, jr	T
Hodgson, John	Thompson, Amos
Hosley, Robert	Thornton, George
J	U
Jordan, Michel	Urquhart, George
K	W
Kennedy, William	Wilmot, C
L	Wilson, Pte. Richard
Larwill, George	
Lines, W	

(Signé,)

A. G. B. BANNATYNE,
M. P.

3f



BUREAU DES TERRES DE LA PUISSANCE,
Winnipeg, 1 Novembre 1872.

AVIS PUBLIC EST PAR LE PRESENT DONNÉ à tous ceux qui se sont établis dans aucun des Townships réservés pour former l'octroi d'un million quatre cent mille acres de terre pour les Métis, suivant l'Acte de Manitoba, lesquels Townships étant tel que designés plus bas, savoir:—

Numéros huit, neuf, dix (fractionnel), onze (fractionnel), et douze sur le premier Rang.—Numéros quatre et cinq (fractionnels), huit, neuf, dix et onze (fractionnels), et douze sur le second Rang.—Numéros cinq et six, sept, huit, neuf, dix, onze et douze (tous ces derniers fractionnels), et treize et quatorze sur le troisième Rang.—Numéros trois, quatre, cinq, six, huit et neuf, aussi dix et treize (fractionnels), quatorze et quinze sur le quatrième Rang.—Numéros quatre, huit, neuf, et onze (fractionnel) sur le cinquième Rang.—Numéros huit, neuf, treize et quatorze sur le sixième Rang.—Numéros huit, treize et quatorze sur le septième Rang.—Numéros treize et quatorze sur le huitième Rang.—Numéro treize sur le neuvième Rang et Numéro treize sur le dixième Rang! Le tout à l'Est du Méridien Principal.

Aussi les Townships Numéros neuf et dix, et onze (fractionnel) sur le premier Rang.—Numéros neuf, dix, et onze et douze (fractionnels) sur le second Rang.—Numéros neuf, dix, onze, et douze (fractionnel), et seize sur le troisième Rang.—Numéros huit, neuf, dix, onze, et douze et seize (fractionnel), et la moitié Est de dix-sept, sur le quatrième Rang.—Numéros huit, neuf, et dix, onze et treize (fractionnels), sur le cinquième Rang.—Numéros neuf et dix sur le sixième Rang.—Numéros onze, la moitié Sud de douze, et quatorze sur le neuvième Rang. Le tout à l'Ouest du Méridien Principal.

Ceux qui n'auraient pas enrégistré au bureau du soussigné, les terres ainsi établies, sont invités à le faire de suite, afin que leurs réclamations soient protégées, suivant un Ordre en Conseil qui pourvoit à la distribution des Terres réservées aux Métis.

Par ordre,

G. McMICKEN,

Agent des Terres de la Puissance

AVIS.

La Banque des Marchands du Canada a établi une Agence ou Succursale à Winnipeg, sous la surveillance et direction de M. Duncan McArthur, ci-devant employé de la Cie. de la Baie d'Hudson.

Dépôts reçues portant interêt.

Lettres de change et chèques émises sur le Canada et New-York.

Change sur l'Angleterre.

Winnipeg, 18 Déc. 1872. 4f

BŒUF EGARE.

Le soussigné donne avis qu'il a été amené à l'Enclos de St. Norbert Sud, un BŒUF de 2 ou 3 ans; ayant les cotés rouges, le dos blanc, les pattes et la queue blanche, tachetés de roux. Il avait un bout de corde à la tête.

Le propriétaire est prié de venir chercher son animal, prouver propriété et payer les frais.

RAPHAEL BELLEFEUILLE,
Gardien d'Enclos.

OX STRAYED.

The undersigned gives notice that there is in the Pound of St. Norbert South, an OX, 2 or 3 years old; with red sides, white back, legs and tail spotted red. He has a short rope tied to his head.

The owner is requested to claim his animal, prove property and pay costs.

RAPHAEL BELLEFEUILLE,
Pound Keeper.

AVIS.

BANQUE DES MARCHANDS.

LA BANQUE DES MARCHANDS—Merchants Bank—du Canada a l'honneur d'informer le public de son intention d'établir sous peu une succursale dans la Province de Manitoba, et de placer à la tête des affaires M. Duncan McArthur, ci-devant de la Compagnie de la Baie d'Hudson.

Montréal, 1 Octobre, 1872. tf

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE MANITOBA.

CAPITAL $250,000.

Divisé en 2,500 actions de $100 chacune, avec pouvoir de l'augmenter jusqu'au montant de $500,000.

LE et après le 1er AOUT prochain, les livres d'actions de cette Compagnie seront ouverts aux actionnaires, à FORT GARRY et à MONTREAL.

Le premier versement de DIX par cent. sur chaque action sera du, et pas plus de vingt par cent. du dit capital ne sera exigé pendant la première année.

DIRECTEURS PROVISOIRES.

SIR HUGH ALLAN, Montréal.
DONALD A. SMITH, Ecr., Montréal et Fort Garry.
GEORGE STEPHENS, Ecr., Montréal.
HON. JAMES McKAY, Manitoba.
JOHN H. McTAVISH, Ecr., Manitoba.
HON. M. A. GIRARD, Manitoba.
A. G. B. BANNATYNE, Ecr., Manitoba.

Des formules d'application pour actions, et autres informations pourront être obtenues ici du soussigné.

J. J. HARGRAVE,
Secrétaire pro. tem.

Fort Garry, Manitoba, 22 Juillet, 1872.

J. H. ASHDOWN.

EN FACE DE LA PHARMACIE DU DR. BIRD.

A en mains toutes sortes de POELES et USTENSILES de cuisine de la meilleure qualité et des plus durables.

FOURNAISES,
HUILE DE CHARBON,
QUINCAILLERIE,
FERBLANTERIE,
&c., &c., &c.

Qu'il vendra aux plus bas prix au comptant.

Une visite est respectueusement sollicité.

Winnipeg, 1er Aout, 1872. 1a

Aux Ecoles.

MM. les Commissaires d'Ecole trouveront au bureau du METIS les fournitures d'école qui leur sont nécessaires, telles que

LIVRES,
PAPIER,
POUDRE A ENCRE,
ARDOISES,
CAAIERS,
PLUMES,
CRAYONS,
CRAIE,
&c., &c., &c.

PRIX MODERES.

DOCTEUR TURVER,

Membre du Collège des Médecins et Chirurgiens d'Ontario.

BUREAU : A LA PHARMACIE APPELEE BRICK DRUG STORE, WINNIPEG.

Visites à la campagne faites promptement.

Winnipeg, 8 Juillet, 1872. 1a

BOIS, BOIS.

LE SOUSSIGNE VIENT d'ouvrir un clos de Bois de service sur le terrain de la Compagnie de la Baie d'Hudson, en face de la Cathédrale de St. Boniface, et deçoit tous les jours son fonds de commerce re bois sec, lattes, bardeaux et piquets.

Il a en vente toutes les espèces de bois blanchis, moulures, portes et chassis.

Afin de satisfaire aux besoins du pays il se propose de construire un

Moulin a Scie,

qui comprendra toutes les dernière amélioration, machines à blanchir, à faire la latte, le bardeau, les piquets. Les machine sont en route de Brantford, Ontario, et le soussigné s'attend les mettre en opération vers le 1er d'Août.

Son clos de bois comprend 2 millions de pieds de bois de pin venant du lac Rouge et de la Rivière du même nom, et qu'il se propose de scier ici.

Voici la liste de ses prix :

Planches	$50 50
No. 1, Communes	45 00
No. 2, "	35 00
No. 1, de dimensions	45 00
No. 1, Battens	50 00
Colles de toute sorte	28 00
No. 1, Plancher embouveté et blanchi	65 00
No. 1, " non " "	50 00
No. 2, Plancher embouveté et blanchi	60 00
No. 1, Cloisons embouvetées, etc. "	55 00
Bois clair blanchi	75 00
" non "	70 00
Planches, claires, ½, 1½, 2 pouces	70 00
Bardeaux XX	7 25
" X	5 50
Lattes	5 00
Piquets de clôtures, plates	18 00

Bois livré à la ville à des taux modérés.

W. J. MACAULAY.

Winnipeg, 12 juin, 1872. 1a.

Dr. L. A. Paré.

Diplômé de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal et de la Faculté Victoria.

A L'honneur d'informer le public qu'il vient d'arriver à la Rivière-Rouge et qu'il est prêt a donner ses soins a toutes les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

Jusqu'à ce qu'il ait un bureau permanent, s'adresser au magasin de M. F. Gingras, maison ou demeure le Consul Américain.

Winnipeg, 14 juillet, 1871. jno.

MÉDECIN VÉTÉRINAIRE ET MARÉCHAL.

M. W F. ALLOWAY prend la liberté d'annoncer au public de Manitaba qu'il a commencé à exercer l'art de Marechal ou de Médecin Vétérinaire. Il reçoit les visiteis à sa Pharmacie, au-dessus du Bureau de Poste.

Winnipeg, 26 Déc., 1871. 1a.

MEDICAL HALL.

NOUS attirons respectueusement l'attention du public sur notre nouvelle importation de MARCHANDISES DE GOUT qui vient d'arriver. Elles sont d'une classe supérieure à tout ce qui a été jusqu'aujourd'hui importé en ce pays, et ne peuvent etre surpassees pour la variété et la qualité. Les ayant achetées dans les premiers etablissements, on peut garantir qu'elles donneront satisfaction.

Dans notre assortiment considérable se trouvent les articles suivants :—

Huile à cheveux,
Brosses à cheveux,
Brosses à dents,
Brosses à ongle,
Savonnettes,
Brosses à chaussures,
Epingles à cheveux,
Fards,
Savon à détacher,
Pinceaux de poil de chameau,
Pommade,
Peignes de toilette,
Boîtes à poudre de toilette,
Restaurateurs de chevelure,
Teintures pour cheveux,
Miroirs,
Savon Windsor,
Huile,
Teintures liquides,
Colle de charpentier,
Médecines brevetées,
etc., etc., etc.

Ainsi qu'un assortiment consirable

D'EPICERIES,

Comprenant THÉ, SUCRE, CAFÉ, EPICES, FRUITS CONSERVES, SALADES, HARENGS DE MER, MORUE, HOMARDS CONSERVES, et tout ce qui est en rapport avec ce genre de commerce. Vendu aux plus bas prix possible pour argent comptant ou des produits de la campagne.

Les commandes de la ville ou de la campagne seront promptement exécutées.

JAMES STEWART ET CIE.

Winnipeg, 27 Mai, 1871. jno.

ETAL DE BOUCHERIE ET CHARCUTERIE.

SAUCISSES.

M. MAXIME ROCAN prend la liberté d'informer les citoyens de Winnipeg et des environs qu'il vient d'ouvrir un ETAL DE BOUCHERIE près du Block McDermot, WINNIPEG, voisin de l'imprimerie du *Métis*, où l'on trouvera constamment du BOEUF, ROSBIF, BIFTECK, &c., de première qualité, des VIANDES DE PORC FRAIS, LARD SALÉ, SAUCISSES, &c., &c.

Prix modérés.

M. ROCAN sollicite respectueusement l'encouragement du public.

Winnipeg, 18 Juillet, 1872.

AUX CHASSEURS, TRAITEURS, etc.

"Tue-Douleurs" DE

Perry Davis

MESSIEURS "PERRY DAVIS ET FILS," ont nommé le Dr. C. J. Bird, "Salle de Pharmacie," Winnipeg, pour être leur SEUL AGENT, pour Manitoba et le NORD-OUEST.—Les TRAITEURS et autres COMMERÇANTS pourront s'équiper à aussi bon marché que possible.

Par boite de deux douzaines,

Ou en plus grand quantité.

—AUSSI—

Baume a Poumons d'Allen.

PILLULES DU DR. HERRICK.

Emplatres de Galbanum DU DR. HERRICK.

Poudre conditionnees D'Harvells,

Chez PERRY DAVIS ET FILS, Montréal.

"SALLE DE PHARMACIE," Winnipeg.

aa.

GRAINES FRAICHES

POUR

JARDINS,

A VENDRE CHEZ

W. G. FONSECA,

j-n-e Pointe Douglas

Banque de Manitoba.

CAPITAL $500,000.

En 5000 parts de $100 chaque.

LES LIVRES d'ACTION de cette Corporation seront ouverte aux Souscripteurs à FORT GARRY, Banitoba, et à MONTREAL, Province de Quebec, le et après le 1er AOUT, 1872.

Le premier payement de vingt par cent. avec une somme additionnelle égale à 10 par cent. sur le dit versement sera payable pour chaque part du capital.

Cette Corporation n'entend pas faire entrer plus de trente par cent. du capital pendant la première année.

DIRECTEURS PROVISOIRES.

DONALD A. SMITH, Ecr., Montréal et Fort Garry.
HON. JAMES McKAY, Manitoba.
ROBERT TAIT, Ecr., Manitoba.
GEORGE STEPHENS, Ecr., Montréal.
SIR ALEXANDER T. GALT, M.C.M.G., Montréal.
JOHN H. McTAVISH, Ecr., Manitoba.
ANDREW McDERMOT, Ecr., Manitoba.

Des formules d'application pour actions ou autres informations peuvent être obtenues ici du soussigné.

J. J. HARGRAVE,
Secrétaire pro. tem.

Fort Garry, Manitoba, 22 Juillet, 1872.

MM. Wilson et Hyman.

PRENNENT la liberté d'avertir la population française de Manitoba, qu'ils ont toujours en magasin un assortiment complet d'habillements faits, de bottes et souliers, de chemises blanches et en flannelle, de poches à grain et a farine, de bas en coton et en laine.

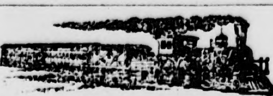
Ferronneries,
Vaisselle,
Fleur,
Toutes espèces de cuirs.

Et une grande variété d'articles qu'il serait trop long d'énumérer, et qu'on peut acheter à meilleur marché qu'ailleurs.

Rappelez vous la première porte au Sud de la Pharmacie bâtie en brique.

WILSON ET HYMAN.

Winnipeg, 4 Mars, 1872. aa-c. 1 p.m.



Chemin de fer Great Western DU CANADA.

Aller et retour de Manitoba.

LA meilleur ronte de l'Est est celle du Chemin de fer Great Western, Détroit, Toronto, Hamilton, et le Pont Suspendu.

Quatre train Exprès chaque jour aller et venir.

Le tarif est modéré, l'expédition prompte, et le matériel roulant comprend toutes les dernières inventions.

Attention spéciale et tarif particulier pour les immigrants.

W. K. MUIR,
Surintendant Gén

Bureau du G. W.
Hamilton, Ont., 1872

Succession Fisher.

TOUTES les personnes endettées envers la succession de feu M. Henry Fisher sont averties de payer au plus tôt entre les mains des Exécuteurs testamentaires.

St. Boniface, 11 Mars 1872.

ROYAL ET DUBUC

Avocats et Notaires DE LA PROVINCE DE MANITOBA.

MM. Royal et Dubuc informent le public de Manitoba, qu'il tiennent leur bureau d'Avocats dans le haut de la grande maison McDermot, à Winnipeg, bureau du MÉTIS, où on peut les voir tous les jours depuis neuf heures et demie du matin jusqu'à trois heures de l'après-midi.

MM. Royal et Dubuc se chargent de faire les actes de vente, réviser les titres de propriété, les préparer pour l'enrégistrement, etc., etc. Ils donneront également leurs attention à toutes les affaires commerciales, collections, etc., dont on voudra les charger.

MM. Royal et Dubuc suivront les termes des Cours Inférieures et d'Appel dans les divers district de la Province.

St. Boniface, 27 Mai, 1871.

Librairie Catholique DU "METIS."

On trouvera au bureau du *Métis* un assortiment varié de papeterie.

PAPIER A LETTRE,
ENVELOPPES,
PLUMES,
CRAYONS,
ENCRIERS,
LIVRES D'ÉCOLE,
OBJETS DE PIÉTE,
MÉDAILLES,
CHAPELETS,
CUCIFIX,
CROIX,
IMAGES RELIGIEUSES,
ETC., ETC., ETC.

LES personnes qui ont besoin d'aucun de articles ci-dessus énumerés sont invitées à visiter la librairie catholique du METIS, où elles auront l'occasion de satisfaire pleinement leur goût.

Les prix sont moderés.

Les Bureaux du *Metis* sont situés à Winnipeg, à l'etage supérieur de la partie Sud du Bloc McDermot, au-dessus du magasin de M. Donaldson.

IMPRESSIONS! IMPRESSIONS!

——ooo——

On exécute à l'imprimerie du

"Metis."

Des impressions de toutes sortes telles que

BLANCS DE COUR POUR AVOCATS, GREFFIERS, NOTAIRES.

——ooo——

Factums,
ROLES D'EVALUATION,
Listes Alphabetiques.

——ooo——

BLANC DE COMPTES,
Cartes d'affaires,
Circulaires,
LETTRES FUNERAIRES.

——ooo——

CARTES DE VISITES, D'ADRESSES, DE COMMERCE, ETC ETC.

——ooo——

PROGRAMMES,

——ooo——

AFFICHES

LIVRES, BROCHURES.

——ooo——

LA variété et le nombre de caractère que possède l'établissement nous permettent d'exécuter les impressions qui nous seront confiées, de manière à satifaire les goûts les plus difficiles, et sous le plus court délai.

Winnipeg, 10 Avril, 1871